

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PLUS

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date **du 18 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	665 922	888 143
Actions et droits rattachés		37	39
Obligations et valeurs assimilées		623 948	888 104
Tires des Organismes de Placement Collectif		41 937	-
Placements monétaires et disponibilités		187 567	227 402
Placements monétaires	5	187 567	227 402
Créances d'exploitation		-	3
TOTAL ACTIF		853 490	1 115 548
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	2 291	2 359
Autres créditeurs divers	7	532	1 055
TOTAL PASSIF		2 824	3 414
ACTIF NET			
Capital	8	825 356	1 075 342
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		25 310	36 792
ACTIF NET		850 666	1 112 134
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		853 490	1 115 548

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

		<i>31 Décembre</i>	
		<i>2022</i>	<i>2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	39 624	39 430
Revenus des actions et valeurs assimilées		3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		39 621	39 427
Revenus des placements monétaires	10	5 446	8 102
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		45 070	47 532
Charges de gestion des placements	11	(12 247)	(10 511)
REVENU NET DES PLACEMENTS		32 823	37 021
Autres charges	12	(1 425)	(1 434)
Contribution sociale de solidarité		(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 198	35 387
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 888)	1 405
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		25 310	36 792
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 888	(1 405)
Variation des plus (ou moins) values potentielles			
sur titres	4	(3 268)	3 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	4	11 444	1 924
RESULTAT DE L'EXERCICE		39 374	41 256

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	31 Décembre	
	2022	2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>39 374</u>	<u>41 256</u>
Résultat d'exploitation	31 198	35 387
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 268)	3 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 444	1 924
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(300 842)</u>	<u>123 906</u>
Souscriptions		
- Capital	327 179	684 659
- Régularisation des sommes non distribuables	13 114	25 176
- Régularisation des sommes distribuables	7 407	9 707
Rachats		
- Capital	(610 959)	(566 477)
- Régularisation des sommes non distribuables	(24 288)	(20 857)
- Régularisation des sommes distribuables	(13 295)	(8 302)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(261 468)</u>	<u>165 162</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 112 134	946 973
En fin de l'exercice	850 666	1 112 134
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	16 874	14 944
En fin de l'exercice	12 421	16 874
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>68,486</u>	<u>65,908</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,91%</u>	<u>4,01%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « SICAV PLUS » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022, à D : 665.922 et se détaille comme suit :

ISIN		de titres	d'acquisition	au 31/12/2022	Actif net
	Actions & droits rattachés		27	37	0,00%
TN0007270010	TPR	9	27	37	0,00%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		41 918	41 937	4,93%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	382	41 918	41 937	4,93%
	Obligations et valeurs assimilées		588 523	623 948	73,35%
	Obligations des sociétés		110 722	115 091	13,53%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	30 000	31 043	3,65%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	24 000	24 326	2,86%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	3 402	3 674	0,43%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	9 600	9 941	1,17%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	21 220	23 220	2,73%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	22 500	22 887	2,69%
	Bons du Trésor Assimilables		365 627	394 633	46,39%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	101 379	11,92%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	101 255	11,90%
TN0008000598	BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	58 040	6,82%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	130	126 685	133 959	15,75%
	Emprunt National		112 174	114 224	13,43%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 513	110 274	112 266	13,20%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	1 958	0,23%
	Total		630 468	665 922	78,28%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				78,02%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u>	<u>Valeur au</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u>	<u>Valeurs</u> <u>latentes</u>	<u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>values</u> <u>réalisées</u>
		<u>nets</u>			
Soldes au 31 décembre 2021	841 099	25 672	21 372	888 143	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Emprunt national	6 774			6 774	
Titres OPCVM	97 044			97 044	
<u>* Cessions et remboursements de l'exercice</u>					
Obligations	(82 611)			(82 611)	349
BTA	(176 711)			(176 711)	9 289
Titres OPCVM	(55 126)			(55 126)	1 806
<u>* Variation des plus ou moins values latentes</u>			(3 268)	(3 268)	
<u>* Variations des intérêts courus sur obligations</u>					
<u>et valeurs assimilées</u>		(8 322)		(8 322)	
Soldes au 31 décembre 2022	630 468	17 350	18 104	665 922	11 444

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 187.567, contre D : 227.402 au 31.12.2021, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	BTCT	50 000	49 642	49 681	5,84%
TNE6MKI9BYA2	BTCT 13 SEMAINES au 01/02/2023	50 000	49 642	49 681	5,84%
	Dépôt à vue		137 170	137 886	16,21%
	Amen bank pasteur		137 170	137 886	16,21%
	Total général		186 812	187 567	22,05%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				21,98%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à D : 2.291, contre D : 2.359 au 31.12.2021 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	573	2 359
Distributeur	1 718	-
Total	2 291	2 359

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à D : 532, contre D : 1.055 au 31.12.2021, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	68	94
Retenues à la source à payer	255	416
TCL	10	15
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	330
Contribution sociale de solidarité	200	200
Total	532	1 055

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	1 075 342
Nombre de titres	16 874
Nombre d'actionnaires	784

Souscriptions réalisées

Montant	327 179
Nombre de titres émis	5 134
Nombre d'actionnaires nouveaux	108

Rachats effectués

Montant	(610 959)
Nombre de titres rachetés	(9 587)
Nombre d'actionnaires sortants	(145)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 268)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	11 444
Régularisation des sommes non distribuables	(1 465)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	36 792
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(9 709)

Capital au 31-12-2022

Montant	825 356
Nombre de titres	12 421
Nombre d'actionnaires	747

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2022.

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 39.624, contre D : 39.430 au 31 Décembre 2021, et se détaillent comme suit :

	2022	2021
Revenus des actions et valeurs assimilées		
- dividendes	3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	8 917	14 202
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA , Emprunt National)	30 704	25 225
TOTAL	39 624	39 430

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à D : 5.446, contre D : 8.102 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	2022	2021
Intérêts des dépôts à vue	3 562	3 017
Intérêts des BTCT	1 884	5 085
TOTAL	5 446	8 102

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2022 à D : 12.247, contre D : 10.511 au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

	2022	2021
Commission de gestion	3 062	10 511
Commission de distribution	9 185	-
TOTAL	12 247	10 511

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2022 à D : 1.424, contre D : 1.434 au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

	2022	2021
Redevance CMF	1 030	1 051
TCL	136	123
Autres	259	260
Total	1 425	1 434

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	3,629	2,817	4,406	3,397	3,160
Charges de gestion des placements	(0,986)	(0,623)	(0,968)	(0,706)	(0,721)
Revenus net des placements	2,643	2,194	3,437	2,691	2,440
Autres charges	(0,115)	(0,085)	(0,125)	(0,095)	(0,087)
Contribution conjoncturelle	(0,016)	(0,012)	(0,013)	(0,007)	-
Résultat d'exploitation (1)	2,512	2,097	3,300	2,590	2,353
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,474)	0,083	(1,166)	(0,402)	(0,478)
Sommes distribuables de l'exercice	2,038	2,180	2,134	2,187	1,875
Variation des plus values potentielles	(0,263)	0,234	(0,359)	0,240	0,078
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,921	0,114	0,867	0,131	0,298
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,658	0,348	0,508	0,371	0,376
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,170	2,445	3,808	2,960	2,729
Résultat non distribuables de l'exercice	0,658	0,348	0,508	0,371	0,376
Régularisation du résultat non distribuable	(0,118)	0,012	(0,182)	(0,057)	(0,070)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,540	0,360	0,327	0,314	0,306
Valeur liquidative	68,486	65,908	63,368	60,907	58,406

Ratios de gestion des placements

Charges / actif net moyen	1,47%	0,96%	1,56%	1,18%	1,26%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,13%	0,20%	0,16%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,03%	3,37%	3,43%	3,67%	3,27%

Note 13.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

Rémunération du gestionnaire :

"La gestion de SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS."

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

TUNISIE VALEURS est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV PLUS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 853.490, un actif net de D : 850.666 et un bénéfice de D : 39.374.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 22 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 22 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE